

surdités, mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que si tel est le cas, c'est sans préméditation de ma part.

Enfin, j'estime qu'il nous faut poursuivre les importants et fructueux efforts en vue d'une diversification du commerce qu'a accomplis, par le passé, le gouvernement actuel. Si certains députés tiennent à considérer les voyages officiels des ministres comme des parties de plaisir, cela les regarde, mais je considère, pour ma part, que le voyage du premier ministre (M. Trudeau) en Union soviétique et celui du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) en République populaire de Chine étaient fructueux et constructifs, et dans l'intérêt national. Je dirais même, étant donné certaines de nos difficultés actuelles, que nos progrès et nos contacts en URSS et en Chine ouvrent au Canada des possibilités importantes. Il me semble que c'est là le genre d'initiatives et d'orientation qui permettront peut-être, à long terme, de résoudre en partie le problème économique que pose le chômage.

En terminant, monsieur l'Orateur, je répète ce que j'ai dit au début: L'amendement dont nous sommes saisis n'est qu'une manœuvre politique superficielle. Cette mesure vise à retarder l'adoption du bill C-259 qui offre des avantages intéressants aux Canadiens. Nous ne faisons aucune promesse chimérique. Nous ne prétendons pas que par suite de l'adoption du bill C-259 il n'y aura plus de modification fiscale au Canada. Pas du tout, nous prétendons qu'il s'agit d'une réforme fiscale importante qui devrait être adoptée sans retard.

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, au sujet de la motion du ministre des Finances (M. Benson) en vue de la seconde lecture du bill C-259, je désire commenter l'amendement de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Étant donné les sombres perspectives de l'économie canadienne, au cours de la période des questions il y a deux semaines, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) d'étudier la possibilité de modifier l'ordre des priorités législatives du gouvernement en proposant des réductions d'impôt et la réforme du Régime de sécurité du revenu familial et du Régime d'assistance publique du Canada dès maintenant au lieu d'attendre peut-être six mois. Il m'a répondu assez poliment «Pas maintenant»; il a cependant laissé l'impression que la crise économique au Canada n'était pas grave et ne nécessitait pas de mesures urgentes, que seul ce bill était urgent. Où est le sens de l'à-propos du gouvernement? Pourquoi, afin de procurer au peuple canadien quelques avantages mineurs depuis longtemps attendus, le gouvernement insiste-t-il toujours pour imposer dans le cadre du même programme des fardeaux plus lourds qui sont et doivent être mis en question? En tant que responsables des vicissitudes économiques du pays, et de leurs propres malheurs, on s'attendrait que le premier ministre et son supergroupe saisissent l'occasion de se racheter, même à cette date tardive, en accordant à ces mesures impératives et humaines une priorité par rapport au bill C-259.

Le bill C-259 soulage les uns et accable les autres sans rien faire pour tirer le pays du marasme auquel l'a mené le gouvernement actuel tant sur le plan national que sur le plan international. Les initiatives mal conçues et bâclées du gouvernement depuis que le parti libéral est devenu celui du «Moine démentiel» ont empoisonné nos relations économiques avec les États-Unis ainsi que nos accords de sécurité collective avec l'alliance occidentale, qu'elles menacent. Aujourd'hui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) nous annonce que nous allons honteusement suivre l'exemple de l'Albanie et appuyer la résolution qui expulsera Taïwan des Nations Unies, cons-

tituant pour l'avenir un précédent horrible. Cela va certainement entraîner l'effondrement des Nations Unies, à la honte du ministre et de notre pays. Le ministre n'a pas toujours été en faveur de cela.

L'hon. M. Sharp: Toujours.

M. Ryan: J'ignore ce qui a pu le pousser à donner un tel coup de barre.

L'hon. M. Sharp: Il n'est pas question de rejeter qui que ce soit et vous le savez bien.

M. Ryan: Laissez-moi citer un article du *Valley Messenger* d'Alhambra, Californie, en date du 5 août 1971. À la page «A», sous la manchette «Trudeau's Independent Line Costing Canada», on peut lire ce qui suit:

En 1968, M. Trudeau a hérité de M. Lester Pearson une économie qui comportait d'importants atouts. Entre autres, l'influence d'Ottawa à Washington et au siège du Marché commun européen à Bruxelles, grâce à l'esprit d'équipe démontré par le Canada au sein de l'alliance des pays de l'Ouest, en particulier dans l'OTAN, au commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et aux Nations Unies.

Et plus loin, dans le même article:

Chose tragique, pour les chômeurs, le Canada n'est plus représenté par un gouvernement qui peut négocier avec avantage avec son marché d'exportation le plus important. La rupture dans les relations se produit à un moment où les États-Unis traversent une phase de protectionnisme aigu qui, dans les circonstances, ne peut que nuire à l'économie canadienne.

Ni l'un ni l'autre des supergroupes, pas plus que le premier ministre n'ont voulu tenir compte des avertissements de Washington selon lesquels les États-Unis réagiraient si le Canada continuait de les provoquer. Cette réaction s'est manifestée aujourd'hui par le refus des États-Unis d'exempter leur meilleur client, le Canada, de la surtaxe de 10 p. 100. Il est très douteux que le gouvernement actuel puisse obtenir un allègement quelconque lorsque le programme DISC et les propositions relatives aux dégrèvements pour investissement seront devenus des lois.

• (4.10 p.m.)

Ce dilemme économique a pour seule issue le remplacement de l'actuel gouvernement antiaméricain par un gouvernement procanadien dirigé par le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) qui est le seul chef de parti à pouvoir obtenir les exemptions et les concessions nécessaires à la protection de notre important marché avec les États-Unis.

Le projet de loi accorde à certains contribuables des exemptions qui leur étaient dues depuis longtemps, en reportant le fardeau fiscal sur la tranche des revenus moyens. L'économie n'en sera pas améliorée pour autant, ni aujourd'hui alors qu'elle en a tant besoin, ni au cours du triste hiver que nous affrontons. Cette mesure créera néanmoins pour les années à venir, beaucoup de consternation et de désordre. Les experts fiscaux du Canada ont étudié ce projet de loi, l'été dernier, et en ont conclu qu'un nombre de dispositions étaient obscures. Je doute que les fonctionnaires du ministère des Finances qui ont rédigé les sections importantes de ce texte législatif se rendent compte du monstre qu'ils ont créé. Plusieurs organismes intéressés ont demandé un peu plus de temps pour assimiler ce projet de loi monumental. Dans son mémoire de septembre 1971 sur la réforme fiscale, la Chambre de commerce du Canada s'est exprimée en ces termes:

En ce qui a trait au bill C-259, le Conseil exécutif regrette de constater que malgré son souci de voir levée, le plus vite possible,